

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 20 mars 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. FAVERJON (pouvoir MME HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. HELIE (pouvoir MME VANDRIESSE) - Mme ERSCHENS (pouvoir M. CHEVALIER) - M. CAVIN (pouvoir MME DESAUBLIAUX)

Membres absents : M. HOUPERT

OBJET

DE LA DELIBERATION

Monsieur Rozoy, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

En 2016, la Ville a apporté, dans le cadre de contrats de partenariat, son soutien financier à trente-cinq athlètes, licenciés dans douze clubs sportifs dijonnais et pratiquant douze disciplines différentes.

En contrepartie, les intéressés ont véhiculé le nom et l'image de la Ville dans chacune des compétitions auxquelles ils ont participé tout au long de l'année 2016.

Pour ceux qui ont sollicité le renouvellement de leurs contrats de partenariat pour 2017, il est proposé, à l'exception de l'un d'entre eux, de réserver une suite favorable à leur demande dans les conditions décrites dans le tableau n°1 joint au rapport.

Six de ces aides sont maintenues au niveau de l'année précédente, onze font l'objet d'une augmentation, tandis que trois subissent une diminution.

Les modifications résultent d'une volonté de ne réserver ce dispositif qu'aux athlètes dont le profil correspond aux critères d'éligibilité, et de l'étude, au cas par cas, du parcours sportif des athlètes et de leur implication dans la représentation de la Ville.

Par ailleurs, il est proposé d'accorder, dans le même cadre, le soutien financier de la Ville à de nouveaux sportifs qui apparaissent comme de réels espoirs dans leurs disciplines respectives et qui devraient porter dignement les couleurs de Dijon cette année. Les conditions de cette collaboration sont décrites dans le tableau n°2 annexé au rapport.

En revanche, le profil de certains athlètes, ayant également sollicité une aide financière de la Ville, ne répond pas aux critères d'éligibilité. C'est pourquoi il est proposé de ne pas donner suite aux demandes formulées par les athlètes qui figurent dans le tableau n°3 joint au rapport.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de confier aux athlètes présentés dans les tableaux n° 1 et 2 annexés au rapport, dans le cadre de contrats de partenariat, la mission de promouvoir le nom et l'image de la Ville ;

2 - m'autoriser à signer les contrats à conclure entre la Ville et ces athlètes, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application ;

3 - décider ne pas donner suite aux demandes de contrats de partenariat formulées par les athlètes figurant dans le tableau n°3.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ